

BULLETIN D'INSCRIPTION 2019

-10% dès le 2^{ème} stage !

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Age :

Coordonnées

Adresse

Code postal : Ville :

Tél domicile Tél travail

Tél portable Email

J'autorise le CNCM à m'envoyer des informations concernant les activités et les promotions par email: **OUI** **NON**

Adresse de vacances lors du stage

Adresse :

Code postal : Ville : Tél

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Date du stage : du au

Adhésion 10€



Licence 11€



Assurance annulation 10 €

Combinaison



	Stage 9h30- 12h15	Stage 14h15 - 17h	Mini -stage 3jours 17h - 19h	
Mousses			-	
Moussaillon			-	
Moussaillon+			-	
Optimist			-	
Funboat			-	
Catamaran Catsby 8/12 ans			-	
Catamaran enfant +10 ans			-	
Catamaran ado / adulte			-	
Dériveurs			-	
Planche à voile enfant			-	
Planche à voile adulte			-	
Kayak / paddle enfant			-	
	Stage 9h15- 11h30	Stage 10h45 - 13h00	Stage 14h15 - 16h30	Stage 8-12 ans 15h45-18h00
Surf				

Autorisations (à cocher)

Je soussigné(e), Mme/Mr responsable de l'enfant en stage :

- M'engage à présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique du sport datant de moins d'un an.
- Atteste de l'aptitude du stagiaire à s'immerger et à nager 25m .
- Autorise le CNCM N'autorise pas le CNCM
à utiliser les images me représentant ou représentant mon enfant mineur à titre d'information et d'illustration, pour ses supports de communication faisant l'objet d'une diffusion locale, départementale, nationale ou internationale.
- Autorise le stagiaire mineur N'autorise pas le stagiaire mineur
à regagner seul le domicile.

- ✓ M'engage à déclarer tout traitement et contre-indication médicale.
- ✓ Autorise les responsables du Centre Nautique de Crozon Morgat à faire donner tous les soins médicaux et chirurgicaux qui pourraient être nécessaires en cas d'accident, intervention chirurgicale urgente après consultation d'un praticien.
- ✓ Dégage la responsabilité du CNCM en dehors des heures normales d'activité.
- ✓ Atteste avoir pris connaissance des conditions générales de vente et des arrêtés du 9/02/98 et du 4/05/95 relatifs aux garanties de technique et de sécurité des centres pour la voile, le kayak et le surf (fourni sur demande) et avoir été informé des capacités requises pour la pratique de l'activités.

Conditions générales de vente

- Le CNCM propose des stages permettant de participer à des séances d'activités nautiques, pour tout programme, sont indiqués : le ou les stages proposés, le nombre de séances et leur durée, la période de validité du programme éventuellement les jours et horaires de pratique
- la fiche d'inscription, le certificat médicale et le solde doivent être remis obligatoirement avant le début du stage. Les places dans chaque stage sont attribuées selon l'ordre d'arrivée des inscriptions. En cas de stage non disponible, il vous sera proposé des dates ou horaires se rapprochant le plus de votre demande.
- L'inscription à un stage est nominative. Il ne vous est pas permis de céder ou transférer votre place à quiconque de quelque manière que ce soit, à titre gratuit ou onéreux.
- Les prix de nos activités ont été calculés au plus juste en fonction des conditions économiques connues au moment de l'impression. Ils sont applicables dès parution et jusqu'au jour de parution de l'édition suivant. Ils n'ont pas de valeur contractuelle et vous sont confirmés lors de votre inscription. Ils sont susceptibles de modifications éventuelles qui s'appliquent à toutes les personnes déjà inscrites ou désirant s'inscrire.
- Le CNCM décline toute responsabilités pour tous agissements du stagiaire et de leur conséquence en dehors des heures d'activités, ainsi qu'en cas de perte ou de vol (bijoux, montre, appareil photo, téléphone portable ...).
- **En cas de modification / annulation / interruption d'un stage :**
 - Du fait du CNCM : le CNCM peut être contraint de devoir modifier un élément essentiel du stage si : le nombre minimum de participants n'est pas atteint, les conditions de sécurité l'exigent, ou bien en cas d'évènements imprévisibles. Le CNCM vous proposera dans la mesure du possible un élément de substitution. En cas de refus de ce nouveau programme, le CNCM rembourse les sommes déjà versées, pour une annulation intervenant avant le début de votre stage. Pour l'interruption d'un programme en cours, à l'exclusion des conditions météorologiques, le CNCM rembourse les sommes déjà versées au prorata temporis du nombre de séances restant à réaliser.
 - De votre fait : toute modification de votre fait équivaut à une annulation de programme. Dans tous les cas, le CNCM ne procédera à aucun remboursement des sommes déjà versées. De la même façon, les séances non consommées ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement de la part du CNCM. **SAUF : en cas de souscription annulation.**

Toute réclamation ou suggestion relative à l'organisation ou au déroulement d'un stage, cours, d'une location ou prestation doit être adressée, accompagnée des éventuels justificatifs, à l'attention du Responsable du CNCM par courrier ou par mèl, en précisant votre identité complète, la prestation concernée, le lieu et la date. A l'issue de cette opération et à défaut de réponse satisfaisante, ou en l'absence de réponse dans un délai de 60 jours de notre part, vous pouvez saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisie sont disponibles sur son site : www.mtv.travel en faisant référence au contrat Nautisme en Bretagne.

Assurances

- Assurance incluse dans votre stage :
 - responsabilité civile : votre inscription vous assure uniquement le bénéfice d'une assurance responsabilité civile souscrite par le CNCM pour les dommages causés à autrui à l'occasion de vos activités au sein du CNCM, et dont vous pourriez être déclaré responsable
- Assurance non incluse dans votre stage :
 - Assurance annulation de stage : pour vous garantir en assurance annulation il vous appartient de souscrire une assurance complémentaire
 - Assurance Accidents Corporels (sans garantie annulation) : les garanties au titre des accidents corporels n'étant pas incluses dans le prix du stage, il vous appartient d'examiner votre couverture personnelle, notamment en cas de décès ou d'invalidité et de la compléter à titre personnel par la souscription d'un contrat auprès de votre propre assureur.

Fait à, le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé») :

Règlement (réservé au CNCM)

Espèces

ANCV

Carte bancaire

Chèque n°

(banque :)

Inscrit, le Par :